

Comité du Nom de la Région

Résolution finale

Réunis à Carcassonne le lundi 04 avril 2016, après une première séance de travail le mardi 23 mars à Toulouse, les membres du Comité du Nom de la Région ont souhaité adresser la conclusion de leurs travaux à la Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Conformément à la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 11 mars, le Comité du Nom s'est consacré aux trois missions qui lui avaient été confiées : définir des critères indispensables à la recherche d'un nouveau nom pour la région, faire une proposition d'une pré-liste de noms aux fins d'établissement de la liste finale qui sera soumise au vote des élus en Assemblée Plénière du 15 avril 2016 et émettre des préconisations sur la méthode à utiliser pour la phase citoyenne de la consultation.

1. Choisir des critères forts et sécuriser le choix final du nom

S'agissant des critères, le Comité du Nom a consacré l'intégralité de sa première réunion de travail et une partie de sa deuxième réunion à réfléchir et échanger sur les éléments nécessaires à la définition d'un nom. Les notions suivantes ont été mises en avant : identité, logique de territoire, histoire, sentiment d'appartenance et adhésion, attractivité et valorisation territoriale, transmission, notion de sud, clarté, lisibilité à l'international, cultures et langues.

En ce sens les membres du Comité s'inscrivent dans la démarche énoncée tant par le Conseil Régional que par d'autres instances telles que le CESER qui préconisent la recherche d'un nom porteur de valeurs et de principes, explicite et reconnaissable, fédérateur, porteur d'ambition collective et d'identité commune et lisible au niveau international.

Le nom de la nouvelle Région devra donc répondre à plusieurs préoccupations:

- La dimension même de cette Région rend complexe et sensible son identification par de simples références historiques, géographiques ou culturelles. Son nom ne devra pas heurter une partie de sa population. Les raisons de son choix devront être clairement expliquées. On voit bien par les suggestions déjà avancées que l'unanimité ne sera pas spontanée. Or il convient de doter la Région d'un nom qui l'identifie, qui ne puisse être ramené à un sigle par l'usage, qui ne se confonde pas avec l'évocation d'une marque commerciale ou qui pourrait prêter à confusion. Ces préoccupations énoncées, le nom retenu devra identifier la nouvelle Région en tenant compte de ce dont elle est issue et être suffisamment rassembleur pour être adopté par le plus grand nombre, l'objectif au-delà de ces références étant son appropriation la plus large.

- La seconde famille de critères qui doit guider le choix du nom concerne, puisque l'Assemblée régionale en décidera pour des décennies, l'usage qui en sera fait pour la renommée de la Région tant en France qu'à l'étranger ou à l'évidence les considérations historiques ou linguistiques par exemple n'ont en rien la même portée.

Pour être vecteur d'une identité et être assimilable par le plus grand nombre, un nom doit être relativement court, aisément prononçable, si possible déjà d'une manière ou d'une autre dans la mémoire collective. La Bretagne, l'Alsace ou l'Aquitaine ont été beaucoup plus facilement et rapidement identifiés que " le Centre". Tant en France qu'à l'étranger les grandes institutions sont toujours identifiées par un nom tel que "la Bavière" ou "l'Andalousie » ou deux lorsque les deux préexistaient - Lot et Garonne- voire pour les distinguer d'un autre. Le comité estime que la réflexion devra prendre cette considération en compte d'autant plus qu'à vouloir affirmer une particularité, apporter une précision ou désigner plus particulièrement un espace entraînera immédiatement et naturellement l'émergence d'autres propositions.

Prenons l'exemple de la géographie, notre région est à peu de choses près divisées en trois grandes zones qui comptent chacune à peu près le même nombre de départements, le littoral méditerranéen, les Pyrénées et le Massif Central.

- Il sera nécessaire de rappeler sans cesse que le nom de la Région aura pour objet son identification et non la déclinaison de ses politiques et de ses atouts.
- Le Conseil Régional pourrait d'ailleurs s'interroger ultérieurement sur la possibilité de sous-titrer le nom générique qui sera retenu afin de le renforcer en évitant que cela soit fait sans cohérence.

2. Etablir une première liste cohérente

Les membres du Comité du Nom ont donc débattu en partant des listes de noms déjà évoqués soit au terme des premières consultations soit à partir d'évocations spontanées

C'est donc sur les noms figurant sur ces listes, plus de 90, qu'ils se sont prononcés par vote à main levée. Au résultat, et par ordre alphabétique, les noms suivants ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ils les ont retenus et les proposent à Mme Carole Delga, Présidente de la Région.

Ils sont par ailleurs convenus que la solution la plus efficace était de proposer un nombre restreint de noms. Ils ont donc fait le choix d'en proposer 8.

- Languedoc
- Languedoc-Pyrénées
- Midi
- Occitanie
- Occitanie-Roussillon

- Pays d'Oc
- Pyrénées-Méditerranée
- Terres d'Oc

3. Choisir une méthode de consultation citoyenne permettant une expression très large.

Les membres du Comité du Nom rappellent que cette consultation citoyenne doit avoir pour but de proposer des choix de noms qui serviront à éclairer la collectivité régionale dans sa prise de décision final prévu en Assemblée Plénière du 24 juin 2016 aux cotés des avis exprimés dans le cadre de la consultation institutionnelle qui a permis d'interroger le CESER, les Maires, les parlementaires, les présidents de conseils départementaux, les chambres consulaires, les ligues sportives et fédérations professionnelles régionales, les chefs d'entreprises, les professionnels du tourisme...

Les membres du Comité du Nom se sont clairement accordés pour exprimer leur souhait que la méthode utilisée permette au plus grand nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens d'exprimer un choix.

- **Permettre une consultation large en définissant des principes de fonctionnement pour exprimer son opinion.**
 - Les membres du Comité du Nom proposent que les citoyen(ne)s puissent s'exprimer en donnant un ordre de préférence plutôt que d'affirmer un choix unique excluant les autres propositions.
 - Les membres du Comité du Nom approuvent l'initiative de la consultation large adoptée par la Région. Ils souhaitent que nos concitoyens y participent le plus nombreux possibles et attendent de la Région qu'elle la sécurise au maximum pour en assurer la sincérité et donc la crédibilité.
- **Permettre une consultation large en utilisant plusieurs supports :**

Les membres du Comité s'accordent pour une utilisation de supports multiples.

- Le site internet du Conseil Régional afin de pouvoir exprimer sa préférence en donnant un ordre parmi les noms proposés dans des conditions sécurisées pour éviter toute tentative de fraude (utilisation de données personnelles, obtention d'un code ...)
- L'utilisation du support papier soit dans le magazine régional soit dans la presse régionale permettant ainsi à celles et ceux qui ne disposent pas de l'outil internet d'exprimer leur préférence en donnant un ordre sur la liste des noms proposés et en renvoyant le document découpé à une adresse dédiée au Conseil Régional, dans des conditions sécurisées pour éviter toute fraude (interdiction d'utiliser des photocopies, mentions de données personnelles ...)

- **Faire une œuvre d'éducation à la citoyenneté pour la jeunesse**

Les membres du Comité du Nom sont unanimes pour considérer que la consultation sur le futur nom de la région doit être l'occasion de faire un travail d'éducation à la citoyenneté pour la jeunesse.

Ils souhaitent donc que la consultation puisse être organisée au cours des heures consacrées à l'enseignement moral et civique dans les lycées et les CFA au terme desquelles les élèves et apprentis pourront exprimer une opinion sur un document spécifique.

4. Assurer le suivi de la consultation :

Les membres du Comité du Nom expriment leur souhait de pouvoir continuer leur mission tout au long de la phase de consultation citoyenne conformément aux termes de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 11 mars 2016.

Ils conviennent de se réunir à nouveau pour examiner des points d'étape de la consultation.

Fait à Carcassonne le lundi 04 avril 2016

Pour les membres du Comité du Nom

Martin Malvy